



FCPE Saint Médard en Jalles

Cécile Poublan
29 allée des Pins
33 160 Saint Médard en Jalles

Le mercredi 26 Août 2015,

Monsieur le Maire,

C'est avec plaisir que nous avons pu participer au comité de suivi de fin d'année scolaire sur la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire sur la commune et nous vous en remercions.

Le temps de TAP, mis en place depuis 2 ans sur notre commune, est un temps apprécié par nos enfants : cela a permis de faire découvrir à nos enfants des activités culturelles et sportives variées, l'élaboration de projets pédagogiques communs entre le temps éducation nationale et le temps de CLAE, un accueil du mercredi dans les écoles apprécié par tous... Certaines adaptations ont été apportées comme un temps d'une heure et un perfectionnement de l'organisation qui ont amélioré l'accueil de nos enfants.

Lors de la rencontre du 29 juin 2015, votre équipe nous a expliqué que les trois heures du TAP jusqu'alors gratuit pour les familles deviendront payantes au 01 janvier 2016. Une grille tarifaire au forfait sera proposée et prendra en compte le quotient familial.

Ce changement dans la tarification des TAP nous amène vers certaines réflexions.

La décision de demander un financement des TAP par la famille utilisatrice et non par l'ensemble des contribuables de la commune est motivée par la baisse des dotations. Bien conscient qu'il s'agit là d'une réalité économique de notre commune, nous ne pouvons que regretter qu'il ne soit pas fait le choix d'une solidarité entre concitoyens et qu'il soit privilégié de taxer des parents.

La plupart des parents travaillent aux heures de sorties des classes et il ne s'agit donc pas d'un libre choix dans l'inscription de nos enfants aux temps des TAP.

Il ne serait pas non plus souhaitable que par le coût de cette activité, certains enfants ne puissent plus y participer alors que le but même de ce temps est d'offrir au maximum d'enfants la découverte d'activités.

D'après ce qu'on a pu nous annoncer aux différents conseils d'école, la dotation par enfant a diminué de 2 euros pour la prochaine rentrée, le prix de la cantine augmentera de 1 à 2% et pour les sorties pédagogiques, le budget bus est devenu payant dans la commune depuis un an et l'enveloppe annuelle a aussi diminué.

L'ensemble de ces baisses demande que les parents financent directement ou par la réalisation de manifestations le delta et ceci afin de maintenir la qualité et la diversité des projets proposés à nos

enfants. Cette pratique nous semble particulièrement inégale entre les enfants et les écoles car elle est dépendante de la possibilité des parents à s'investir dans l'école (financièrement ou en temps). Les investissements demandés dans les écoles, quant à eux sont repoussés ou décalés. Sur la commune, il nous semble donc que le secteur de l'éducation a participé pleinement au rééquilibrage nécessaire du budget global.

Comme vos équipes l'ont souligné, les propositions faites en maternelle ne nous semblent pas adaptées au rythme de nos enfants. Les activités des TAP doivent être réajustées pour proposer des projets adaptés aux plus petits. Nous savons que ces ajustements prennent du temps. Des expérimentations ont eu lieu sur deux maternelles durant cette fin d'année. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de retour sur cette expérimentation.

Suite à ces constats, nous nous inquiétons de la charge financière demandée aujourd'hui aux familles et de l'égalité de l'accès à tous les enfants aux activités périscolaires.

Nous souhaitons que les TAP restent gratuites en maternelle.

Nous demandons qu'il soit inclus un forfait gratuit pour des coefficients les plus bas et qu'il soit envisagé un tarif dégressif par nombre d'enfants scolarisés en primaire.

Y aura-t-il une tarification différente entre un pôle récréatif et un pôle d'activité ?

Le multi-sport, qui est déjà payant, deviendra-t-il une activité de TAP et sera ainsi proposé à 15H45 ?

Sur un aspect plus pratique, nous nous demandons quand et comment l'information va être transmise à l'ensemble des parents ? Est-ce que les parents lors du 1^{er} trimestre scolaire seront au courant de l'évolution de la tarification des TAP ?

Pour finir, sur un aspect technique, les temps considérés de garde sont défiscalisés pour les enfants de moins de 6 ans et pour certaines familles pris en charge par les comités d'entreprises. Est-ce que le temps de TAP payant pourra être considéré comme du temps de garde sur la facturation des familles ?

Restant disponible pour discuter de ces points lors d'un entretien et dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour la FCPE Saint Médard,
Cécile Poublan